

A l'attention des Maires - Courrier de Christophe Bouillon, Président de l'APVF

A Paris, le 13 mars 2020

Chère Madame le Maire,
Cher Monsieur le Maire,

A partir du 16 mars, l'ensemble des petites villes devront faire face à la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées. Certaines petites villes sont dans cette situation depuis une quinzaine de jours déjà, et l'Association des petites villes de France (APVF) que je préside les a contactées afin de recueillir les mesures et les bonnes pratiques mises en place dans ce contexte et de les diffuser le plus largement possible. Ces petites villes ont une nouvelle fois su répondre avec sang-froid aux inquiétudes de leurs habitants.

Dès la prise de connaissance de l'arrêté préfectoral de fermeture des écoles, certaines communes ont mobilisé en urgence les élus et les services, et ont monté **un comité de suivi**. La première étape a été de prévenir l'ensemble des parents de l'absence d'école en relayant notamment sur les réseaux sociaux de la mairie (par exemple, la commune Kingsheim dans le Haut-Rhin). Le lundi matin, les élus de Villers-Saint-Paul (Oise) étaient également postés devant les écoles.

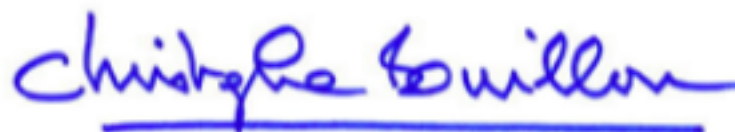
Il ressort des entretiens que **le principal facteur de réussite dans la gestion de cette crise, c'est la transmission de l'information et la communication avec les parents**. Pour éviter les messages contradictoires, il faut que chaque service, chaque élu, dispose du même niveau d'information. A Lamorlaye (Oise), suite à l'arrêté préfectoral de fermeture des écoles, la mairie a organisé des **réunions entre parents d'élèves et enseignants** pour échanger tant sur les consignes sanitaires que sur l'organisation du travail avec les élèves. Des **informations écrites concernant les aides** dont les parents peuvent bénéficier dans ces cas ont également été transmises (arrêts de travail exceptionnels délivrés par l'ARS lorsque les écoles, les structures multi-accueil, les crèches, les cantines sont fermées).

Malgré la fermeture de tous les bâtiments publics, des **alternatives aux cours** ont partout été trouvées. La commune de Blotzheim (Haut-Rhin) a été un véritable intermédiaire et canal d'information entre les parents d'élèves et le CNED dans le déploiement à grande échelle du dispositif de cours à distance dans les collèges et lycées. S'agissant des écoles élémentaires, les communes de Villers-sur-Oise et de Crépy-en-Valois, dans l'Oise, ont pu

assurer un suivi quotidien des élèves *via* les espaces numériques dont elles sont équipées. A Nogent-sur-Oise (Oise), la mairie fournit des **exercices scolaires par mail**aux enfants et pour ceux qui ne disposeraient pas d'imprimante, il y a une possibilité de les récupérer en mairie. Les corrections seront données à la réouverture de l'école. A Lamorlaye, le maire a mobilisé une **salle privée** pour permettre aux enseignants d'assurer un **soutien scolaire aux enfants sur la base du volontariat**. Les enseignants et les parents d'élèves sont alors en relation permanente pour informer sur les jours et horaires de cours. Des **mesures de sécurité sanitaire très strictes sont appliquées en cas de mobilisation du privé** : distance entre les tables, lavage des mains systématique etc. De la même manière, au sein des associations musicales, des cours individuels sont assurés sur la base du volontariat.

L'APVF exprime tout son soutien aux élus des petites villes dans la gestion de cette crise sanitaire. Elle est pleinement mobilisée avec l'ensemble des pouvoirs publics pour y faire face et reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Afin d'enrichir notre panel de bonnes pratiques, n'hésitez pas à faire remonter votre expérience auprès des équipes de l'APVF (Délégué général : arobert@apvf.asso.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Christophe Bouillon

Président de l'APVF

Député de Seine-Maritime